



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé des activités du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). On y trouvera exposés les principaux événements survenus dans le pays depuis mon rapport précédent (S/2007/287) en date du 17 mai 2007. Le rapport explique aussi les progrès réalisés et les difficultés que soulève encore la consolidation de la paix.

II. Événements principaux

Évolution politique

2. La situation politique s'est considérablement dégradée pendant la période couverte par le présent rapport. Des dissensions internes de plus en plus vives ont provoqué au Conseil national pour la défense de la démocratie-Force pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) une crise politique qui a paralysé le Parlement et les autres institutions nationales. Les choses ont encore empiré à cause des graves retards de la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006 par le Gouvernement burundais et les Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL).

3. Le maintien en détention depuis le 27 avril de l'ex-Président du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, a aggravé la scission du parti au pouvoir. Environ 22 de ses parlementaires, sur les 46 que compte celui-ci, se sont rangés du côté de M. Radjabu et le parti a perdu la majorité parlementaire. Les partis d'opposition, qui avaient contesté la constitutionnalité de la composition du Gouvernement, en ont profité pour faire pression sur le Gouvernement pour qu'il réponde à leurs exigences en matière de partage du pouvoir et de bonne gouvernance. Les partis d'opposition et les parlementaires sympathisants de Radjabu ont commencé à boycotter les travaux parlementaires.

4. C'est ainsi que trois projets de loi seulement ont été adoptés sur les 34 textes présentés à la première session parlementaire de 2007. La deuxième session plénière de l'Assemblée nationale, qui devait s'ouvrir le 21 juin, a été reportée en raison du



boycottage. Sous la pression de la société civile et des partenaires internationaux du pays, les partis d'opposition ont décidé de participer de manière sélective aux séances parlementaires. Cela a permis d'adopter huit projets de loi, y compris ceux qui avaient trait aux décaissements budgétaires.

5. Le 27 juin, le Président Pierre Nkurunziza, répondant aux nombreux appels au dialogue des partis d'opposition, a invité ceux-ci à lui présenter dans les 24 heures des candidats aux portefeuilles d'un nouveau cabinet. L'Union pour le progrès national (UPRONA) et le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) n'ont pas présenté de candidature. Le 13 juillet, le Président Nkurunziza a désigné un cabinet comprenant des membres du FRODEBU et de l'UPRONA qui n'avaient jamais été nommés ni soutenus par leur parti. Le 18 juillet, l'UPRONA a suspendu l'affiliation du Premier Vice-Président, Martin Nduwimana, en raison du soutien qu'il apportait au cabinet recomposé du Président Nkurunziza. La décision unilatérale de celui-ci a aggravé l'impasse et avivé encore les tensions.

6. Le 10 août, un quotidien national, soutenu paraît-il par certains dirigeants du Gouvernement, a fait paraître des photos et des indiscretions sur la vie privée de 40 parlementaires de l'opposition, en les accusant d'être les instigateurs de la paralysie politique. Le 16 août, 67 parlementaires ont écrit au Président Nkurunziza pour lui demander d'ouvrir un dialogue authentique avec l'opposition politique et mettre en œuvre l'Accord général de cessez-le-feu. Plusieurs parlementaires éminents du CNDD-FDD étaient parmi les signataires, ce qui n'a fait qu'alimenter les dissensions au sein du parti au pouvoir. La situation est devenue plus tendue encore le 19 août quand les maisons de cinq membres de l'opposition, dont quatre avaient signé la lettre du 16 août, ont été victimes d'attentats à la grenade.

7. Ces attentats, qui n'ont pas fait de victimes parmi ceux qu'ils visaient, ont été condamnés par le Gouvernement, l'Assemblée nationale, les partis d'opposition ainsi que l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. Lorsque le porte-parole du FRODEBU a accusé le Gouvernement de les avoir orchestrés, les services de sécurité ont voulu l'arrêter pour calomnie. Il s'est caché pour ne reparaitre qu'avec la reprise du dialogue entre le Président Nkurunziza et le FRODEBU. Jusqu'à présent, l'enquête sur les attentats n'a débouché sur aucune arrestation ni aucune poursuites.

8. Le dialogue a repris le 21 août entre le Président Nkurunziza et le FRODEBU et l'UPRONA. Des consultations approfondies ont alors eu lieu avec le FRODEBU mais les pourparlers avec l'UPRONA ont été interrompus en raison des divergences des membres du parti sur le rôle du Premier Vice-Président Martin Nduwimana.

9. La scission de l'UPRONA s'est aggravée encore quand le bureau exécutif du parti a voté le 23 août l'exclusion de Martin Nduwimana. Le Premier Vice-Président a jugé que cette décision était illégale. Ses partisans et les forces de police ont isolé le siège du parti, empêchant le Président de l'UPRONA, Aloys Rubuka, d'y accéder. Le 15 septembre, le comité central de l'UPRONA s'est réuni en séance publique et a confirmé à une écrasante majorité l'exclusion du Premier Vice-Président. Le 29 septembre, le Président de l'UPRONA, Rubuka, en a appelé à la présidence avec succès et a pu retourner dans les locaux du parti. Au début d'octobre, le Président Nkurunziza a entamé le dialogue avec l'UPRONA.

10. Le 14 septembre, des parlementaires du CNDD-FDD fidèles à Hussein Radjabu ont écrit au Président de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et au

Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, pour dénoncer le dialogue que le Gouvernement avait entamé avec l'opposition. Ce dialogue n'en a pas moins produit ses premiers résultats, à la veille de la troisième session parlementaire. Le 27 septembre, le Président Nkurunziza a annoncé que ses consultations avec les partis d'opposition avaient permis de s'entendre sur des questions en suspens depuis longtemps, y compris le respect des activités des partis d'opposition, la réintégration des administrateurs communautaires du FRODEBU injustement démis de leurs fonctions et les enquêtes sur les affaires de corruption les plus scandaleuses.

11. Cette annonce du Président a été suivie de certaines mesures importantes, dont la rencontre entre le Ministre de l'intérieur et les partis politiques organisée le 27 septembre afin d'envisager une nouvelle législation régissant les activités des partis; la réintégration dans leurs fonctions de deux administrateurs communautaires de la FRODEBU; la réhabilitation par l'Assemblée nationale de Mathias Basabose, député du CNDD-FDD, et de Léonard Nyangoma, Président de la CNDD. L'Assemblée nationale a également chargé une commission chargée de faire enquête sur la vente de l'avion présidentiel, qui avait fait l'objet d'une polémique. Le discours du Président et les mesures qui ont suivi ont été bien accueillis par les parties intéressées, qu'elles soient nationales ou internationales.

12. Après plusieurs semaines de négociations avec le Président, l'UPRONA a annoncé le 4 novembre qu'un accord avait été conclu prévoyant notamment le remplacement du Premier Vice-Président Nduwimana. Celui-ci a annoncé sa démission et le député UPRONA Yves Sahinguvu lui a succédé le 8 novembre.

13. Un gouvernement d'unité nationale a été constitué le 14 novembre, avec 19 ministres et sept vice-ministres; six portefeuilles ont été alloués au FRODEBU, trois à l'UPRONA. Les nouvelles nominations concernaient le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, le Ministre du commerce et de l'industrie et le Ministre de la santé publique. La nouvelle formation, qui a pris ses fonctions le 16 novembre, répond parfaitement aux exigences de la Constitution en matière de représentation des partis, des ethnies et des sexes et elle a été bien accueillie par les acteurs nationaux.

14. Le Bureau est resté en relations étroites avec les acteurs nationaux et a utilisé ses bons offices pour résoudre la crise politique pendant toute la période couverte par le présent rapport. Il a également organisé des rencontres avec les partis politiques et les représentants de la société civile pour favoriser un mouvement populaire national en faveur du dialogue.

15. Malgré certaines difficultés, les relations entre le Gouvernement et les médias du pays continuent de s'améliorer. Le Président Nkurunziza a rencontré la presse à plusieurs occasions, au cours desquelles il a souligné l'importance des médias et son attachement à la liberté de la presse. Il a également rappelé que les médias n'avaient pas encore pleinement accompli la promesse qu'ils avaient faite plus tôt dans l'année de nommer un interlocuteur pour faciliter en permanence les échanges avec le Gouvernement. En même temps, le 25 septembre, le Président Nkurunziza a créé le Conseil national des communications, dont l'Association burundaise des journalistes a mis en doute l'indépendance. Pendant la période examinée ici, on a continué de signaler des cas isolés de journalistes inquiétés par la police.

16. Agissant en collaboration avec les autorités publiques, le Bureau a organisé un atelier sur l'encadrement juridique et réglementaire des médias. En coordination

avec le Département de l'information, il a organisé à l'intention des ministères trois stages sur les capacités et les stratégies de communication. Ces séminaires, auxquels le Président Nkurunziza a participé, ont été bien reçus et se sont inscrits dans les efforts déployés par le Bureau pour favoriser la professionnalisation des médias, améliorer leurs relations avec les autorités publiques et renforcer l'aptitude à communiquer du Gouvernement.

Application de l'Accord général de cessez-le-feu

17. Le processus de paix a subi de graves revers pendant la période couverte par le présent rapport et aucun des objectifs fixés dans ce domaine par le Secrétaire général dans l'additif à son rapport (S/2006/429/Add.1) n'a été atteint. Les efforts entrepris pour surmonter les traverses, politiques ou autres, qui font obstacle à l'application de l'Accord n'ont pas abouti. Les escarmouches ont repris sporadiquement, notamment entre la Force de défense nationale (FDN) et des éléments des FNL, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en 2006.

18. Grâce à l'entremise de l'Initiative régionale, le Président Nkurunziza et le dirigeant des FNL, Agathon Rwasa, se sont rencontrés à Dar es-Salaam le 17 juin. Cette rencontre privée a abouti à la remise en fonction le 29 juin du Mécanisme commun de vérification et de contrôle, qui est l'organe chargé de surveiller l'application de l'Accord. Cependant, le fait qu'aucun communiqué n'ait été publié à l'issue de cette réunion a donné lieu à de longs débats au sein du Mécanisme, au cours desquels la délégation des FNL a formulé à nouveau ses exigences politiques. Elle a notamment insisté sur la nécessité de s'entendre sur la manière dont les FNL s'intégreraient aux institutions nationales et sur la conclusion d'un accord technique sur les forces prévoyant les positions que les ex-FNL occuperaient dans les forces de sécurité nationale, la « démilitarisation » des FNL dans certaines régions du pays et la libération des prisonniers FNL. Le Président du Mécanisme a répondu que les questions politiques ne relevaient pas des compétences de celui-ci.

19. Le 21 juillet, le chef de la délégation des FNL au Mécanisme a quitté abruptement Bujumbura et, au 25 juillet, les 11 autres membres de sa délégation en avaient fait autant. Dans les communiqués qu'elles ont fait paraître par la suite, les FNL ont expliqué que leur retrait du Mécanisme était une façon de protester contre les restrictions imposées à leur délégation par l'Équipe spéciale de l'Union africaine chargée de les protéger. Elles ont également accusé le Facilitateur sud-africain d'être partial en faveur du Gouvernement et d'avoir refusé toute relation avec elles depuis le mois de juillet.

20. Il semblerait que de nouvelles dissensions aient éclaté au sein des FNL au mois d'août, quand des groupes de soi-disant dissidents ont commencé à se rassembler autour des positions de la FDN dans les provinces du nord-ouest. Les « dissidents » auraient fait sécession en raison du refus de la direction des FNL de participer au processus de paix. Selon le Gouvernement, 2 500 « dissidents » des FNL se seraient fait connaître au 16 novembre pour demander à être démobilisés ou intégrés dans les forces de sécurité.

21. Le Gouvernement a d'abord regroupé à Buterere les « dissidents », qui ont ensuite été envoyés à Rugazi, dans la province de Bubanza, après l'attaque perpétrée le 4 septembre par les FNL (Rwasa) qui avait causé la mort de plus d'une vingtaine

de « dissidents ». En septembre, d'autres « dissidents » se sont réunis à Kabezi, dans la province de Bujumbura Rural, et sur l'ancien site de démobilisation de Randa, dans celle de Bubanza. Les FNL (Rwasa) ont accusé le Gouvernement de favoriser délibérément les dissensions en son sein et ont mené par la suite deux nouvelles attaques contre les « dissidents ».

22. Dans l'entretemps, le Facilitateur sud-africain et l'équipe technique régionale se sont rencontrés à Pretoria le 26 septembre afin d'envisager les divers moyens de relancer le processus de paix. À l'issue de cette réunion, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a donné un ultimatum à la direction des FNL basée sur son territoire afin qu'elle participe au processus de paix. Le Facilitateur sud-africain a également entrepris une série de consultations, notamment avec les dirigeants de l'Initiative régionale et le Président Nkurunziza. Il a ensuite annoncé la création d'une direction politique basée à Bujumbura sous la présidence de l'Envoyé spécial de l'Afrique du Sud pour la région des Grands Lacs, composée du Représentant spécial de l'Union africaine, de mon Représentant exécutif et des Ambassadeurs de la République-Unie de Tanzanie et de l'Afrique du Sud au Burundi. Cet organe était censé s'attaquer aux obstacles politiques soulevés par la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu. Au 16 novembre cependant, il n'avait pu s'occuper que des besoins urgents que connaissaient un nombre croissant de « dissidents » sur le plan de l'alimentation, de la santé, de l'hébergement et de la sécurité.

23. Le 20 octobre, le Facilitateur sud-africain a réuni une nouvelle fois le Mécanisme de vérification et de contrôle afin de régler la question des soi-disant « dissidents » des FNL. Celles-ci n'ont pas participé à la réunion alors qu'elles y étaient invitées. Après le déplacement du Facilitateur et d'autres membres du Mécanisme sur le site de Randa, un comité spécial a été formé avec des représentants du Gouvernement et du Facilitateur. Il a été chargé de planifier le transfert à Randa des « dissidents » FNL, pendant que l'Équipe spéciale de l'Union africaine préparait le site. L'équipe commune de liaison du Mécanisme chargée des sites de rassemblement devait s'acquitter des travaux préparatoires liés à l'identification des « dissidents » FNL, étant entendu qu'ils n'auraient pas pour effet de reconnaître aux intéressés le statut de combattant.

24. Entre le 23 et le 26 octobre, une mission du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion s'est rendue au Burundi pour y examiner le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration. Elle y a rencontré des représentants du Gouvernement, du Bureau et d'autres partenaires afin d'expliquer que les « dissidents » devaient avoir la qualité de combattants des FNL pour pouvoir prétendre au bénéfice du Programme national, selon l'accord conclu le 2 avril 2004 entre le Gouvernement et le Programme multinational.

25. Le 3 novembre, la FDN a transporté de Kabezi à Randa 452 soi-disant « dissidents » FNL. L'Équipe spéciale de l'Union africaine a assuré le convoyage et la FDN a ouvert la route. Au 16 novembre, environ 1 300 « dissidents » avaient été rassemblés à Randa. Le 8 novembre, le Gouvernement a transféré environ 1 200 de ces « dissidents » de Rugazi aux environs de Cibitoke, au voisinage d'une école. Les étudiants ont protesté après que les « dissidents » eurent commencé à utiliser les installations de l'école. Bien que le Gouvernement ait annoncé que des mesures avaient été prises pour garantir la sécurité de l'établissement, les étudiants, les

associations civiles et les parlementaires de Cibitoke ont continué à protester contre cette situation, qui était encore fluide au 16 novembre.

26. Le 5 octobre, le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation a écrit au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour lui demander une aide humanitaire d'urgence à l'intention des « dissidents » FNL. Le Bureau a alors facilité les consultations entre le Gouvernement, les organismes humanitaires et les représentants des partenaires internationaux qui souhaitaient examiner cette demande. Comme les « dissidents » FNL sont armés, il est apparu qu'on ne pouvait leur venir en aide à titre humanitaire. Beaucoup d'intervenants estimaient également que lesdits « dissidents » ne répondaient pas aux conditions fixées par les partenaires internationaux qui soutiennent la mise en œuvre de l'Accord pour que des vivres et des fournitures médicales de base puissent être fournis aux anciens des FNL dont la qualité de combattant avait été avérée. Bien que le Facilitateur sud-africain ait pris les premières dispositions pour aider temporairement les « dissidents » de Randa, il sera de plus en plus difficile de traiter des cas sans cesse plus nombreux.

27. En juillet, j'ai exprimé les inquiétudes que m'inspirait l'évolution du processus de paix. J'ai instamment invité les FNL à rejoindre sans retard le Mécanisme de vérification et de contrôle et lancé un appel aux deux parties pour qu'elles évitent tout acte susceptible de relancer les hostilités. J'ai également demandé à mon Représentant exécutif de rester en relations avec les partenaires régionaux afin d'aider les parties à reprendre leur dialogue. De plus, j'ai contacté le Vice-Président de l'Initiative régionale, le Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Mrisho Kikwete, afin de débattre de la question et d'exprimer le plein appui de l'Organisation à l'Initiative régionale. Le Bureau soutenait pendant ce temps le processus en fournissant, notamment, une assistance technique au Mécanisme et à l'Équipe spéciale de l'Union africaine. Malgré l'absence des FNL, le Bureau participe également, à la demande du Facilitateur, aux travaux du Mécanisme et de ses équipes en qualité d'observateur.

Conditions de sécurité

28. Les conditions de sécurité se sont gravement dégradées dans l'ensemble depuis mon dernier rapport. Le taux de criminalité le plus élevé a été enregistré à Bujumbura et Bujumbura Rural, où les vols à main armée sont en augmentation. Le Gouvernement a imposé le 16 novembre un nouveau couvre-feu aux routes qui desservent Bujumbura. Ce couvre-feu, qui avait été levé en 2006, commence à 18 heures pour se terminer à 7 heures le lendemain. Bujumbura, Bubanza et Cibitoke restent au niveau III au point de vue sécurité et les autres provinces au niveau II.

29. La période faisant l'objet du présent rapport a été marquée par la recrudescence des embuscades sur les routes, l'augmentation du nombre de vols à main armée, surtout dans la capitale, les attentats à la grenade et les coups de feu sporadiques. Le grand nombre d'armes légères et de grenades en circulation ainsi que les rentrées constantes d'armes illégales dans le pays sont considérés comme des facteurs d'insécurité. La pauvreté générale et le taux de chômage élevé sont également des circonstances négatives. La dégradation des conditions de sécurité d'ensemble est sans grandes conséquences pour le personnel de l'ONU.

Évolution régionale

30. Le 1^{er} juillet, le Burundi est devenu membre de plein titre de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Au début d'octobre, les ministres de la Communauté se sont rendus au Burundi sur le site de plusieurs projets d'intégration régionale et ils ont rencontré des représentants des autorités publiques et du secteur privé dans le cadre des activités de contrôle et d'évaluation de la Communauté.

31. Le 28 juin, l'Assemblée nationale a ratifié le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, faisant du Burundi le premier signataire à ratifier cet instrument. Le PNUD et le Bureau ont soutenu l'implantation du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur les Grands Lacs à Bujumbura, et le Bureau continue de lui fournir une assistance technique. Il a également participé à la première session du Comité interministériel régional de la Conférence, qui s'est tenue à Nairobi les 8 et 9 novembre.

32. Plusieurs réunions régionales de coordination des mesures de sécurité se sont tenues pendant la période couverte par le présent rapport. Les 27 et 28 août, les représentants militaires du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont rencontrés à Kigali et sont convenus de mettre en place une cellule commune de planification afin de préparer les opérations contre les « forces négatives » de la région. La création de cette cellule a été avalisée par la Commission tripartite plus un, réunie à Kampala les 15 et 17 septembre.

III. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix

33. La Commission de consolidation de la paix a continué de suivre la situation au Burundi. Activement appuyée par le Bureau, elle a mis au point avec le Gouvernement un cadre stratégique de consolidation de la paix (PBC/1/BDI/4, annexe). Après consultation entre ses membres, le Gouvernement et les parties prenantes principales sur le terrain, la Commission a approuvé ce cadre le 20 juin, franchissant ainsi un pas important dans la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix au Burundi. Le cadre, qui est axé sur huit priorités, devrait régir les relations entre le Gouvernement et la Commission et les autres parties prenantes.

34. Un mécanisme de suivi et d'évaluation du cadre stratégique est en voie d'élaboration avec l'aide du Bureau. Il permettra au Burundi, à la Commission et aux autres parties prenantes de suivre les progrès réalisés sur la voie des objectifs de la consolidation de la paix et d'évaluer le concours qu'ils apportent à cette consolidation. Il fera partie du Groupe de coordination des partenaires dont il est question au paragraphe 71 ci-dessous. Des réunions informelles de la Commission et d'autres organisées à Bujumbura permettront de mettre définitivement au point le mécanisme envisagé, qui devrait recevoir l'approbation de la Commission le 26 novembre.

35. Devant la dégradation générale de la situation, le Président de la configuration pour le Burundi de la Commission et le Représentant permanent de la Norvège, l'Ambassadeur Johan Løvald, ont procédé à une mission d'établissement des faits au Burundi du 5 au 7 septembre. Au cours de son séjour, M. Løvald a constaté avec

inquiétude le climat général d'incertitude qui alimentait l'évolution du processus de paix, mais s'est félicité des initiatives de dialogue politique prises par le Président, en se déclarant tout à fait en faveur des efforts déployés par l'Initiative régionale et le Facilitateur sud-africain pour faire appliquer l'Accord général de cessez-le-feu.

36. Au retour de son président à New York, la Commission a approuvé les conclusions et recommandations contenues dans son rapport (PBC/2/BDI/2, annexe) qui invitaient les parties prenantes à résoudre rapidement les questions soulevées par la précarité du budget, l'impasse parlementaire et le retrait des FNL du Mécanisme commun de vérification de contrôle.

37. Au 16 novembre, le Comité directeur commun pour la consolidation de la paix, composé de représentants du Gouvernement, de la société civile, du Bureau et des partenaires nationaux et internationaux, a approuvé 12 projets, pour un montant total de 28 683 000 dollars, à prélever sur les 35 millions de dollars accordés au Burundi par le Fonds permanent pour la consolidation de la paix. Ces projets relèvent des quatre domaines prioritaires approuvés par la Commission en décembre 2006 et sont alignés sur les compétences du Bureau : quatre projets de gouvernance, quatre projets de réforme du secteur de la sécurité, trois projets relatifs aux droits de l'homme et à la justice et un projet d'appui au règlement pacifique des litiges fonciers. Plusieurs d'entre eux sont déjà en cours d'exécution. Leurs objectifs sont exposés aux sections IV et V qui suivent.

IV. Intégration de l'action de l'ONU

38. Comme je le disais dans mon rapport précédent, le Bureau a mis au point trois programmes thématiques communs dans le cadre de la stratégie d'appui intégré à la consolidation de la paix de l'ONU (paix et gouvernance; réforme de la sécurité et armes légères; droits de l'homme et justice, y compris la justice transitionnelle). Ces trois programmes cherchent à concourir à la réalisation des objectifs fixés dans l'additif au rapport du 14 août 2006 du Secrétaire général (S/2006/429/Add.1).

39. Pour renforcer les effets de la stratégie d'appui intégré à la consolidation de la paix, les organismes du système des Nations Unies prennent de nouvelles mesures au Burundi pour intégrer les niveaux stratégique, programmatique et opérationnel. L'ONU, qui réalise déjà trois programmes thématiques communs (santé, enseignement, VIH/sida), en élabore un autre qui répondra de manière intégrée aux besoins des réfugiés de retour et d'autres groupes vulnérables. On s'intéresse tout particulièrement à l'autonomisation des femmes et des enfants et à la mise en place au niveau de la base d'incitations socioéconomiques en faveur de la paix, comme il en sera question au paragraphe 81 ci-après.

40. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1719 (2006) du Conseil de sécurité, le Bureau a continué de tenir compte des sexospécificités dans son travail de planification et l'accomplissement de sa mission. Le Groupe de la parité, présidé par mon Représentant exécutif et composé des interlocuteurs principaux des organismes des Nations Unies, est entré en fonctions pendant la période couverte par le présent rapport. Cet organe, conscient des besoins particuliers des femmes et du concours qu'elles apportent à la pérennisation de la paix, a intégré dans les programmes communs et les projets financés par le Fonds permanent pour la consolidation de la paix la problématique de l'égalité des sexes ainsi que des indices

de disparité. De plus, il a lancé des campagnes de sensibilisation afin de promouvoir les droits de la femme et de faire échec aux violences sexistes.

V. Consolidation de la paix : difficultés à résoudre

Gouvernance démocratique

41. Face à la situation politique précaire, à la corruption généralisée et à la nécessité de renforcer la capacité du pays d'assurer des services essentiels, le BINUB a élaboré avec le Gouvernement un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'intégrer progressivement dans les institutions nationales une culture démocratique. Il faudra créer à cette fin des structures nationales autonomes permettant le dialogue entre les principales parties prenantes, y compris les élus aux niveaux national et local, les partis politiques, la société civile, les associations de femmes, le secteur privé, les groupes religieux, les syndicats et les médias.

42. Les préparatifs de ce projet ont été achevés, notamment l'identification des participants éventuels et l'action de sensibilisation. Un comité technique conjoint, composé de représentants du Gouvernement, de la société civile et du BINUB, a entamé ses travaux au mois d'août en identifiant 24 partis politiques et quelque 2 300 organisations de la société civile opérant aux échelons national, provincial et local. Le projet devrait être officiellement lancé avant la fin de l'année.

43. Le BINUB soutient également le Gouvernement dans sa lutte contre la corruption au moyen d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix dont l'objectif consiste à appuyer les mécanismes mis en place dans ce domaine en 2006. À ce titre, le tribunal et la « brigade anticorruption », de même que neuf antennes régionales, reçoivent une aide du BINUB qui leur permet d'être pleinement opérationnels dans l'ensemble du pays. Le BINUB collaborera aussi étroitement avec la Banque mondiale qui a lancé le 12 novembre une enquête nationale sur la corruption au Burundi. D'autres activités en matière de gouvernance consistent à préparer un recensement général de la population qui aura lieu en 2008 avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Union européenne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Réforme du secteur de la sécurité

44. L'appui à l'élaboration d'un plan général pour la réforme du secteur de la sécurité est l'une des tâches dont a été chargé le BINUB et l'un des critères de référence indiqués dans l'additif au rapport du Secrétaire général (S/2006/429/Add.1). Toutefois, le Gouvernement a informé le Bureau qu'il ne tenait pas à s'engager dans cette voie du fait qu'il entreprenait des réformes parallèles dans chacune des composantes du secteur en question.

45. Des plans sous-sectoriels ont déjà été mis au point pour les Forces de défense nationale (FDN) et la Police nationale du Burundi. En juin, le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants a présenté à la communauté internationale un plan de cinq ans pour les FDN qui met l'accent sur la nécessité de renforcer la neutralité politique des FDN et de les professionnaliser. À ce titre, il

faudra clarifier le rôle des FDN par rapport à la Police nationale, en moduler l'effectif suivant les tâches à accomplir et les moyens financiers disponibles, améliorer la capacité de gestion des ressources humaines, financières et opérationnelles, et assurer une formation appropriée.

46. Avec l'appui du BINUB et de partenaires bilatéraux, la Police nationale du Burundi a élaboré un plan de développement stratégique de 10 ans (2007-2017) que le Gouvernement devrait adopter avant la fin de l'année. Ce plan, qui articule la stratégie générale du Gouvernement à l'égard de la Police, doit consister à créer des mécanismes de coordination régionaux, à assurer une formation dans tous les domaines d'activité de la police et à renforcer la capacité opérationnelle, y compris le matériel et l'infrastructure.

47. Le Gouvernement a également entamé un recensement des FDN et prépare actuellement une activité analogue pour le personnel de la Police nationale avec l'appui de partenaires internationaux. Entre-temps, la réduction des effectifs des FDN et de la Police s'est poursuivie grâce au Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration financé par le Programme multinational de démobilisation et de réintégration. Au 16 novembre, 3 779 membres des FDN et de la Police nationale avaient été démobilisés, ce qui portait le nombre total d'ex-combattants à 24 105 personnes, dont 506 femmes et 3 041 mineurs. L'effectif des FDN est toujours de 27 000 soldats; il ne faut donc pas s'attendre à ce que le Gouvernement parvienne, comme il s'y était engagé, à réduire ce chiffre à 25 000 d'ici au 31 décembre, conformément à sa lettre du 19 février 2004 énonçant sa politique de démobilisation. Dans ses discussions avec les institutions financières internationales, le Gouvernement a donné son accord au sujet d'un ensemble de mesures correctives dans ce domaine.

48. Le BINUB et le Gouvernement ont mis au point quatre projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Le premier de ces projets, qu'il est prévu de réaliser entre le 15 janvier et le mois d'avril 2008, devrait réduire les frictions en éloignant les Forces de défense nationale des agglomérations grâce à la remise en état de 14 casernes. Le deuxième projet vise à professionnaliser le personnel des FDN en assurant une formation concernant la discipline et l'encadrement. Le troisième projet vient à l'appui de la capacité opérationnelle de la Police nationale en fournissant du matériel, des équipements de traitement des données et des moyens de transport. Le quatrième et dernier projet vise à appuyer la réforme des services de renseignement, notamment en précisant leur mandat au niveau national, en renforçant leurs organes de surveillance et en améliorant leurs capacités professionnelles et techniques. La mise en œuvre de ces trois derniers projets devrait commencer au début de 2008.

Armes légères

49. L'absence de progrès vers la réduction de la prolifération des armes légères et de petit calibre durant la période à l'examen est due en partie à la précarité de la situation politique et des conditions de sécurité. La capacité très limitée de la Commission technique nationale pour le désarmement des civils a été également un facteur de retard. À cet égard, parmi les tâches essentielles en matière de consolidation de la paix qui n'ont pas encore été accomplies, il reste à mettre en

œuvre un programme de désarmement des civils efficace et complet et à adopter un cadre juridique national régissant la détention d'armes par la population civile.

50. À la fin de novembre, le BINUB réunira un atelier à l'intention des membres de la Commission afin de renforcer leurs capacités techniques. Un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et mis au point par le BINUB et le Gouvernement à l'appui de la Commission en est aux premiers stades d'exécution et comprend une campagne d'information et des activités pilotes de désarmement. Entre-temps, des réseaux de membres de la société civile et des médias ont été créés et sensibilisés au problème; ils devraient maintenant contribuer aux efforts de mobilisation de la Commission au début de 2008. Le premier programme pilote de désarmement devrait commencer au milieu de 2008.

Droits de l'homme

51. Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme au Burundi s'est encore détériorée, notamment en raison des violations commises pour des raisons politiques. Depuis la fin de septembre, ces agissements, notamment le harcèlement des partisans de l'ancien président du CNDD-FDD, ont considérablement diminué. Tandis que les violations perpétrées par des membres des FDN se sont réduites, celles qui sont à porter au compte de la Police nationale sont restées très nombreuses. Les arrestations et les détentions arbitraires ont été monnaie courante durant la période à l'examen. De plus le Gouvernement, qui s'était engagé politiquement à mettre fin à l'impunité, n'a pas encore pris les mesures nécessaires à cet effet. Les enquêtes sur les massacres de Gatumba en 2004 et de Muyinga en 2006 ne sont pas encore terminées et aucun responsable n'a été jusqu'ici traduit en justice.

52. Les violences sexuelles contre des femmes et des enfants demeurent un problème particulièrement préoccupant. Plusieurs centaines de viols ont été signalés au BINUB durant la période à l'examen, mais seul un petit nombre a été dénoncé auprès des autorités nationales. De plus, rares sont les inculpés qui ont été condamnés.

53. Afin d'aider à lutter contre ces violations des droits de l'homme, le BINUB a continué de collaborer étroitement avec les autorités nationales, notamment au moyen de réunions hebdomadaires avec les chefs des services de la sécurité nationale afin de suivre les violations perpétrées par leurs membres. Le Bureau a également organisé de nombreuses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de représentants du Gouvernement, des médias, des syndicats, de la société civile et de la population d'une manière générale. De plus, il a mis en place un cadre de stratégie régionale pour mettre fin aux violences sexuelles et s'est employé à ce que la protection des droits de la femme soit incorporée dans les programmes nationaux de formation destinés aux FDN et à la Police nationale.

54. Le BINUB a fourni une assistance technique pour préparer la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme au Burundi. Des ateliers de sensibilisation et d'information ont été organisés à l'échelon national, ainsi que des activités de validation. Un cadre juridique est également en cours d'élaboration pour la commission. Le 2 novembre, le Ministère de la solidarité nationale, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes a organisé, en

collaboration avec le BINUB, un atelier de validation pour le projet de loi sur la commission, au cours duquel la Ministre de la solidarité nationale a réaffirmé sa volonté d'accélérer la création de cet organe. Le projet de loi révisé devrait être présenté sous peu au Gouvernement aux fins d'un nouvel examen avant l'adoption par le Parlement. La mise en place d'une commission indépendante et dotée de ressources financières appropriées permettrait de répondre à l'un des critères de référence importants indiqués dans l'additif au rapport du Secrétaire général (S/2006/429/Add.1).

Réforme du secteur de la justice

55. Des progrès limités ont été accomplis vers la mise au point d'une stratégie globale de réforme de la justice qui assurerait l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire. Bien qu'un plan de réforme sectoriel ait été adopté par le Ministère de la justice, sa mise en œuvre avance lentement. De plus, le manque de personnel qualifié continue d'entraver le fonctionnement de la justice.

56. Le nombre de personnes en détention préventive reste élevé, tandis que le projet de code pénal n'a pas été adopté en raison de la paralysie du Parlement. En septembre, le BINUB, en collaboration avec des experts nationaux, a proposé des amendements au projet de loi sur la réforme du code de procédure pénale, dont l'un des plus importants consiste à améliorer la loi relative aux mineurs.

57. À l'appui de la réforme judiciaire, le BINUB et le Gouvernement ont élaboré deux projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix qui ont été officiellement lancés durant la période à l'examen. Le premier intéresse la rénovation et la construction de 17 tribunaux, qui devrait être achevé au milieu de 2008. Le second consiste à former les magistrats à l'exécution des jugements. Jusqu'à présent, 176 magistrats et 70 greffiers et huissiers de justice de huit provinces ont reçu une formation au titre de ce projet, qui devrait être achevé à la fin de novembre.

58. D'autres initiatives sont également en cours en ce qui concerne la justice pour mineurs, le surpeuplement des prisons et les besoins des personnes en détention préventive. Le BINUB, la Direction générale des affaires pénitentiaires et d'autres parties prenantes ont créé en septembre un groupe de travail chargé de surveiller le surpeuplement des prisons et de chercher des solutions durables. En octobre, un projet pilote sur la justice pour mineurs a été lancé à Ngozi afin de former des représentants du Gouvernement et de la société civile aux normes internationales en la matière et de rédiger un plan d'action global pour 2008.

Justice transitionnelle

59. Des progrès notables ont été accomplis vers la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle durant la période à l'examen. Le 2 novembre, la Première Vice-Présidente et mon Représentant exécutif ont signé un accord-cadre sur la création d'un comité directeur tripartite pour des consultations nationales sur des mécanismes de justice transitionnelle au Burundi. Le Comité est composé de deux représentants du Gouvernement, de la société civile et du BINUB respectivement. Lors de la cérémonie de signature, le Président Nkurunziza s'est personnellement engagé à veiller à ce que la population soit libre d'exprimer ses opinions en la

matière. Le Comité travaillera à la stratégie et aux mesures d'application pour les consultations nationales qu'il supervisera avant de rédiger son rapport final. Le processus de consultation devrait être achevé dans un an.

60. Le BINUB a également organisé des activités de sensibilisation et d'information sur la justice transitionnelle et a collaboré avec la société civile à la mise en place de modalités permettant à la population de participer aux travaux du Comité directeur tripartite. La conclusion d'un processus consultatif national sur la création d'une commission vérité et réconciliation constitue un critère de référence important et permettra au Burundi de progresser dans cette tâche essentielle pour la consolidation de la paix. Il reste toutefois encore à tenir des discussions entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies afin de s'entendre sur les liens entre la commission vérité et réconciliation et le tribunal spécial proposés.

Situation humanitaire

61. Malgré la misère persistante, la situation humanitaire s'est en général améliorée dans certaines parties du pays durant la période à l'examen. La deuxième campagne agricole de 2007 a enregistré un rendement supérieur de 5 % à celle de 2006. Toutefois, la récolte du café n'a pas été bonne et les revenus ont diminué. Le déficit alimentaire a duré tout au long de 2007 et touche un nombre important de personnes, en particulier les familles monoparentales, les ménages dirigés par des mineurs, les personnes handicapées ou touchées par le VIH/sida et les rapatriés récents. Cette situation a encore empiré en raison de l'envol des prix des denrées essentielles et des semences.

62. Les préparatifs de la première campagne agricole de 2008 ont été achevés à la mi-octobre. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a distribué à environ 200 000 ménages vulnérables des panoplies d'aide agricole comprenant des semences et du matériel et a également organisé, en collaboration avec d'autres partenaires, des foires aux semences permettant aux cultivateurs d'acquérir davantage de variétés productives. Afin de limiter le risque que les familles consomment les semences, le Programme alimentaire mondial (PAM) a simultanément distribué des rations à 100 000 familles parmi les plus vulnérables. Le PAM, qui fournit aussi des repas à quelque 200 000 enfants des écoles primaires, a besoin de 10 000 tonnes supplémentaires de vivres pour achever ses activités prévues jusqu'en mars 2008.

63. Ayant constaté que le Burundi n'était plus victime d'une crise humanitaire aiguë, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies sont convenus en septembre de ne pas lancer de procédure d'appel global pour le pays en 2008. Le 16 octobre, le Ministère de l'intérieur a créé un organisme national chargé de la gestion des catastrophes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU devrait terminer ses opérations au Burundi d'ici à la fin de juin 2008. Au cas où le mandat du BINUB serait prorogé, une petite unité de relèvement accéléré serait créée au BINUB à compter de juillet 2008 afin d'aider mon Représentant exécutif à accomplir sa tâche de coordination de l'action humanitaire et le BINUB à coordonner les activités des Nations Unies.

Retour des réfugiés et relèvement des communautés

64. Entre janvier et novembre 2007, 33 036 réfugiés burundais ont regagné leur pays, pour la plupart en provenance de la République-Unie de Tanzanie. D'importantes fluctuations ont marqué le rythme des retours, 10 588 rapatriés volontaires ayant été enregistrés rien qu'au mois d'août. Depuis le 10 juillet, le HCR a accru son aide aux réfugiés revenant de la République-Unie de Tanzanie en distribuant à chacun un don en espèces représentant l'équivalent de 50 dollars. En août, le PAM a allongé la durée de son aide alimentaire à ces réfugiés, qui est passée de quatre à six mois. Ces deux mesures, de même que l'amélioration de la sécurité alimentaire au Burundi, ont pu contribuer à la multiplication des retours.

65. Durant la période à l'examen, le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a demandé à nouveau que les camps de réfugiés burundais soient fermés d'ici au 31 décembre. Il a néanmoins réaffirmé que les réfugiés resteraient libres de choisir leur retour. Le 4 juin, la Commission tripartite (Burundi-République-Unie de Tanzanie-HCR) pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais vivant en République-Unie de Tanzanie est convenue d'élaborer une stratégie globale pour les réfugiés burundais, au nombre de plus de 200 000, qui ont décidé de rester en République-Unie de Tanzanie après 1972 et dont la plupart ne sont pas retournés dans leur pays en raison des perspectives de réintégration limitées.

66. En juillet, une commission directrice intégrée pour le rapatriement et la réintégration des réfugiés a été créée au Burundi. Elle comprend des représentants de quatre ministères, des donateurs, du BINUB, du HCR, du PAM et de l'UNICEF, et son secrétariat est assuré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD. Elle a pour tâche de répondre de manière cohérente et intégrée aux besoins essentiels des rapatriés, déplacés ou expulsés ainsi qu'à ceux des communautés d'accueil, et de promouvoir la cohésion et la réconciliation. Elle supervise la mise en œuvre du nouveau programme conjoint dans ce domaine qui est mentionné plus haut au paragraphe 37.

67. Une évaluation commune effectuée par le HCR et le PAM du 7 au 11 mai a permis d'examiner la situation dans quatre provinces ayant un nombre élevé de rapatriés. Malgré les difficultés économiques de ces derniers, la mission a conclu qu'ils n'étaient pas victimes de discrimination, sauf dans des cas isolés. Toutefois, elle a constaté que ces provinces se heurtaient à de gros problèmes d'ordre alimentaire et disposaient de possibilités très limitées concernant la création de revenus et l'accès à des services. Durant la période à l'examen, le HCR a fourni des matériaux de construction à 6 750 familles et prévoit d'élargir ce programme en 2008.

68. Au 16 novembre, 8 902 Burundais avaient été expulsés de la République-Unie de Tanzanie en 2007. L'UNICEF, la Croix-Rouge burundaise et le Gouvernement (dans le cadre de son projet de réintégration des personnes touchées par la guerre) continuent d'assurer une aide avec l'appui de l'Union européenne et de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO). Entre-temps, les réfugiés congolais au Burundi ont demandé à être transférés des centres urbains dans les camps de réfugiés, qui ont atteint leur niveau de saturation durant la période à l'examen. En juin, le HCR a rouvert un centre de transit à Ngozi, où 4 809 réfugiés congolais ont été enregistrés. Le PAM continue également d'aider les réfugiés congolais dans les camps du HCR.

69. Dans le cadre du programme géré par le PNUD qui a commencé en 2005, l'Organisation des Nations Unies a continué d'aider le relèvement des communautés au Burundi grâce à des projets visant à remettre en état les infrastructures et à promouvoir la sécurité alimentaire et les activités génératrices de revenus dans cinq provinces. Ces activités ont été étendues à trois autres provinces durant la période à l'examen et consistent à construire des maisons, des salles de classe, des centres de formation professionnelle, des marchés en plein air et des installations de soutien agricole. Les bénéficiaires directs en sont les rapatriés, les personnes déplacées, les combattants démobilisés et autres groupes vulnérables. Deux projets, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et appuyés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le FNUAP, ont aidé les femmes et les jeunes à participer à la consolidation de la paix et au relèvement des communautés.

Situation économique

70. La situation socioéconomique durant la période à l'examen s'est caractérisée par des contraintes budgétaires aiguës et un renchérissement important des denrées essentielles, en particulier les vivres et l'essence. Ces difficultés, auxquelles s'ajoute le fait que le Gouvernement n'a pas pu augmenter, comme il l'avait annoncé, de 34 % les traitements des fonctionnaires, ont abouti à un mouvement général de mécontentement et à des tensions sociales. Depuis octobre, les syndicats ont déclaré leur intention de préparer des grèves, tandis que les enseignants des écoles secondaires, le personnel infirmier et les fonctionnaires du Ministère de la justice, à l'exception des magistrats, mènent déjà des actions de grève.

71. Avec l'appui du PNUD et du BINUB, le Gouvernement burundais a préparé un plan d'action prioritaire afin d'appliquer le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burundi. Le plan d'action a été présenté à la table ronde des donateurs qui a eu lieu en mai à Bujumbura. Les annonces de contributions, d'un montant de 681 240 000 dollars, ont dépassé ce que demandait le Burundi (640,9 millions de dollars), mais le décaissement des fonds a pris du retard en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que le report de la conclusion du sixième examen par le Fonds monétaire international (FMI) de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, la mauvaise gestion des finances publiques, la faiblesse des capacités institutionnelles et l'absence de cadres d'évaluation et de contrôle fiables de la coordination de l'aide. À cet égard, un mécanisme conjoint est en cours d'établissement afin d'assurer la coordination et la liaison entre les activités de développement et les tâches prioritaires de la consolidation de la paix. Ce mécanisme – le Groupe de coordination des partenaires – rassemblera les ministères concernés et les principaux partenaires nationaux et internationaux.

72. Le fait que le Gouvernement aurait procédé au double règlement de factures estimées à plusieurs millions de dollars à une compagnie importatrice de pétrole au Burundi a encore affaibli la position du Gouvernement auprès des institutions financières internationales et des donateurs. Ces allégations de corruption au plus niveau ont entraîné la démission de la Ministre des finances, Denise Sinankwa. Un mandat d'arrêt international a été lancé contre elle et l'ancien Gouverneur de la Banque centrale a été arrêté, tandis que d'autres acteurs politiques éminents qui seraient impliqués dans l'affaire font l'objet d'une enquête.

73. Afin de gagner du temps pour combler les déficits budgétaires et régler les problèmes de gouvernance à ce sujet, le Gouvernement a demandé la prorogation des négociations concernant la conclusion du sixième examen du FMI. Le 7 novembre, une mission du FMI a conclu que le Gouvernement avait fait le nécessaire pour régler l'affaire de corruption mentionnée ci-dessus au paragraphe 72. Elle a également constaté que la situation macroéconomique du Burundi était satisfaisante et annoncé qu'elle était prête à fournir aux donateurs des lettres d'évaluation afin de permettre le décaissement de l'appui budgétaire promis.

74. Le FMI a révisé à la baisse les estimations de la croissance économique du Burundi pour 2007, qui sont passées de 5 à 3,5 %, essentiellement en raison des mauvais résultats du secteur du café qui est le principal produit d'exportation du pays. Toutefois, le FMI s'est félicité du taux d'inflation qui se situe à 7 % et a souligné les efforts du Gouvernement à cet égard. Il prévoit une croissance économique et un taux d'inflation de 6 % pour 2008. Le sixième examen annuel devrait se terminer en janvier 2008.

VI. Aspects financiers

75. Par sa résolution 61/258, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 33 080 400 dollars pour le BINUB durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Sous réserve de la prorogation du mandat du BINUB au-delà du 31 décembre 2007, le coût du fonctionnement du Bureau en 2008 a été inscrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 concernant les missions politiques spéciales, les missions de bons offices et les autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

VII. Observations

76. Le processus de consolidation de la paix au Burundi a traversé une période difficile durant les six derniers mois. Les crises politiques et la paralysie des institutions, ainsi que le blocage du processus de paix, ont souligné la fragilité de la situation et la nécessité de continuer à faire preuve de vigilance. La détérioration des conditions générales de sécurité et la poursuite des violations des droits de l'homme sont particulièrement préoccupantes.

77. La nomination, le 14 novembre, d'un Gouvernement associant tous les acteurs en présence est une étape encourageante dans le processus de consolidation de la paix du fait que la composition de ce nouveau gouvernement est pleinement conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Malgré de nombreux obstacles, la persévérance et la volonté de dialogue du Président Nkurunziza avec l'URPRONA et le FRODEBU ont abouti à ce résultat positif. Il convient de le féliciter, ainsi que les dirigeants de ces deux partis pour l'esprit d'initiative et la souplesse dont ils ont fait preuve afin de mettre fin à la crise politique qui avait exacerbé les tensions et retardé l'accomplissement des tâches primordiales concernant la consolidation de la paix.

78. Les espoirs sont grands dans le pays et au niveau international. Tout en adhérant aux principes démocratiques, les partis politiques doivent maintenant œuvrer de bonne foi pour améliorer le bilan législatif minimal auquel est parvenu le

Parlement en 2007 et accélérer l'adoption des lois indispensables. Le nouveau gouvernement doit aussi s'attacher sérieusement à résoudre les nombreuses difficultés auxquelles continuent de se heurter la consolidation de la paix et la reconstruction, qui ont été mises entre parenthèses durant les crises politiques de ces derniers mois.

79. En toute priorité, le Gouvernement devrait mener à bien la dernière phase du processus de paix. Il s'agit là d'une nécessité urgente pour pouvoir reprendre et achever avec succès l'application de l'accord général de cessez-le-feu dans le contexte d'un cadre politique global qui réponde aux soucis du Gouvernement et des FNL. Je me félicite de la retenue dont a fait preuve jusqu'ici le Gouvernement, mais je suis très préoccupé par les conséquences d'une impasse prolongée sur le plan de l'action humanitaire et de la sécurité. Je demande au nouveau gouvernement et aux FNL de satisfaire aux aspirations de tous les Burundais et de saisir cette occasion pour essayer de bonne foi de régler les problèmes qui ont entravé jusqu'ici les progrès. Entre-temps, il est impératif que les FNL reprennent leur participation au mécanisme commun de vérification et de contrôle sans retard ni condition préalable.

80. Je tiens à me féliciter des efforts suivis des États de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et de la mission de facilitation sud-africaine en vue de réactiver le processus de paix. Je veux également réaffirmer toute la confiance que l'Organisation des Nations Unies place dans le Facilitateur, Charles Nqakula, Ministre sud-africain de la sûreté et de la sécurité. L'appui soutenu et le ferme engagement des partenaires régionaux et internationaux seront d'une importance cruciale pour que le processus soit mené à bien d'ici au 31 décembre, comme l'a stipulé l'Union africaine. À cet égard, les parties devraient être vivement encouragées à s'entendre sur une feuille de route définissant clairement les étapes et les échéanciers voulus pour le succès de l'application de l'accord. J'encourage également le Conseil de sécurité et l'Union africaine à étudier de nouveaux moyens d'appuyer le processus.

81. Afin d'apaiser les inquiétudes nationales et internationales concernant la responsabilité et la transparence de la gestion, le nouveau gouvernement devrait également accorder un rang de priorité très élevé à la mise en œuvre des réformes de gouvernance indispensables et à la lutte contre la corruption. Les mesures initiales qui ont été prises dans ce dernier domaine doivent être saluées et j'applaudis au dialogue constructif qui s'est engagé au cours des derniers mois entre le Gouvernement, la Banque mondiale et le FMI. Il faut espérer que la conclusion du sixième examen du FMI permettra aux donateurs de verser les fonds promis durant la table ronde de mai pour assurer le soutien budgétaire essentiel et autres formes d'appui. Cette aide est capitale pour répondre aux demandes pressantes de services essentiels et créer des incitations socioéconomiques en faveur de la paix.

82. Le Gouvernement doit aussi prendre des mesures concrètes en vue de lutter contre l'impunité et de réduire sensiblement les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité nationale. À cet égard, il conviendrait maintenant de redoubler d'efforts pour appliquer des réformes concrètes et tangibles dans les secteurs de la justice et de la sécurité, avec l'appui des partenaires internationaux.

83. Les efforts de relèvement qui sont exigés au niveau des populations sont urgents au vu de la misère régnante et de la stagnation du développement. Il existe un besoin pressant de créer un climat favorable au retour des réfugiés et d'accorder

une attention particulière aux communautés qui accueillent les ex-combattants, les rapatriés et les personnes déplacées par le conflit. Il faut se féliciter que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie se soit engagé à assurer le retour volontaire des réfugiés burundais se trouvant sur son territoire.

84. Je suis encouragé par l'implication étroite de la Commission de consolidation de la paix en faveur du Burundi. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix est un important document qui précise les priorités et les engagements de toutes les parties prenantes. Il faut espérer que la mise en place du mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre renforcera encore les relations entre la Commission et le Burundi. Je demande instamment à la Commission, une fois ces mécanismes mis en place, d'insister davantage sur la nécessité de soutenir l'attention internationale à l'égard du Burundi et de faciliter l'exploitation des ressources au bénéfice des efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans le pays.

85. La création du Comité directeur tripartite pour les consultations nationales sur la justice transitionnelle est un pas important vers la réconciliation nationale, qui est une tâche primordiale pour la consolidation de la paix. En particulier, il faut se féliciter de l'inclusion de la société civile dans ce processus. J'engage instamment le Gouvernement à accélérer le processus de consultation et à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies de manière à s'entendre sur les questions en suspens qui concernent la création de la commission vérité et réconciliation et du tribunal spécial.

86. Devant les obstacles persistants à la consolidation de la paix, je suis convaincu que le rôle du BINUB demeure essentiel pour appuyer les efforts des Burundais visant à soutenir la paix et à promouvoir la réconciliation nationale. Par conséquent, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat du BINUB pour une nouvelle période de 12 mois après son expiration le 1^{er} janvier 2008.

87. Depuis janvier 2007, les efforts et les ressources du BINUB ont été largement consacrés à l'intégration des activités des Nations Unies au niveau des stratégies, des programmes et des opérations, ainsi qu'à la création des mécanismes de coordination nécessaires avec le Gouvernement, la Commission de consolidation de la paix et les autres partenaires. Le BINUB a également investi des moyens considérables pour aider les partenaires nationaux à élaborer et lancer des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Une fois que ces stratégies et structures seront en place et au cas où le Conseil de sécurité renouvellerait son mandat, le BINUB s'attachera, au cours de la prochaine phase, à mener à bien toutes les activités prévues pour répondre aux critères de référence indiqués dans l'additif au rapport du Secrétaire général (S/2007/429/Add.1) et, plus particulièrement, pour franchir les obstacles les plus sérieux dans le domaine politique et sécuritaire.

88. À ce sujet, j'estime que le BINUB devrait jouer un rôle plus vigoureux à l'appui du processus de paix entre le Gouvernement et les FNL, en coordination étroite avec les partenaires régionaux et internationaux et conformément à son mandat. Le BINUB devrait continuer à fournir un appui politique et technique aux acteurs nationaux afin de les aider à s'attaquer aux racines profondes du conflit, à empêcher que celui-ci ne reprenne et à créer un climat propice au relèvement et au développement.

89. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant exécutif pour le Burundi, Youssef Mahmoud, et tous les membres du personnel du BINUB, pour leur action en

faveur de la consolidation de la paix au Burundi. Je remercie aussi l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leurs contributions généreuses et leur appui soutenu à la cause de la paix dans ce pays.
